



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5

1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 – FAX (41.22) 919 41 60 – E-MAIL

postbox@mail.ipu.org

Rapport de l'Union interparlementaire au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (41^{ème} session; juin-juillet 2008)

1. Le présent rapport est divisé en deux sections. On trouvera dans la **première** des informations sur les initiatives prises par l'Union interparlementaire (UIP) depuis la dernière session du Comité en janvier-février 2008 pour renforcer le rôle des parlements dans la bonne mise en œuvre de la Convention pour l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). **La seconde** contient des informations par pays sur l'évolution de la participation des femmes au Parlement, les instances parlementaires qui traitent des questions de genre et le niveau de participation de chaque parlement au processus de soumission de rapports et aux mesures de suivi de la Convention. On y trouvera aussi des informations sur les femmes dans l'exécutif.

I. Activités de l'UIP et participation des parlements au processus de soumission de rapports au titre de la Convention

2. L'UIP s'emploie activement à promouvoir la Convention et son protocole facultatif parmi les parlementaires. Consciente de l'importance de la Convention et de sa nature globale, l'UIP s'efforce de faire en sorte que les parlements et leurs membres contribuent à et contrôlent de manière efficace sa mise en œuvre.

Suivi de la 40^{ème} session du Comité

3. Pour donner suite à la 40^{ème} session du Comité, le Secrétaire général de l'UIP a écrit à tous les parlements des pays dont les rapports avaient été examinés, en leur transmettant les conclusions du Comité. La lettre les encourageait à examiner le rapport et les conclusions au parlement, et à y donner suite de manière adéquate.

Niveau de participation du Parlement: 41^{ème} session du Comité

4. Le Secrétaire général de l'UIP a adressé des lettres aux parlements dont le rapport périodique de pays sera examiné à la 41^{ème} session du Comité, en les encourageant à suivre les travaux du Comité et à y contribuer.

5. Un questionnaire a également été adressé aux parlements concernés au sujet de leur participation au processus de soumission de rapports au titre de la Convention. Des réponses ont été reçues des parlements de la Finlande, de la Lituanie, du Royaume-Uni et de la Slovaquie. Les réponses de ces pays sont présentées dans la section II, pour chaque pays. Cependant, les informations reçues de ces quatre parlements révèlent une participation minimale, voire l'absence de participation au processus de soumission de rapports. Le Parlement ne participe pas à la production du rapport et, dans la majorité des cas, le rapport n'a pas été présenté au Parlement avant d'être envoyé au Comité.

Sensibilisation à la Convention et à son protocole facultatif

6. L'UIP a tenu sa dernière Assemblée statutaire en avril 2008 au Cap, à l'invitation du Parlement de l'Afrique du Sud. Plus de 700 parlementaires se sont réunis pour une semaine, dont 196 femmes (soit 28% des participants). A l'occasion de la treizième Réunion des femmes parlementaires (13 avril 2008), puis de la réunion du Comité de coordination des Femmes parlementaires de l'UIP, des informations sur l'état des ratifications de la Convention et de son protocole facultatif ont été communiquées aux participantes et ont fait l'objet de leur examen. En outre, a été distribuée la liste des Etats qui ont récemment soumis un rapport au Comité et de ceux qui vont en soumettre. La Présidente du Comité de coordination des Femmes parlementaires et le Secrétariat de l'UIP ont appelé expressément les parlementaires à suivre de manière plus attentive le processus de soumission de rapports au titre de la Convention, et à tenir des débats réguliers au Parlement pour suivre la mise en œuvre de la Convention.

7. L'UIP a publié en avril 2008 les résultats d'une enquête de deux ans menée auprès de quelque 300 hommes et femmes parlementaires, qui vise à faire le point sur les rôles différents et complémentaires des hommes et des femmes parlementaires, leur relation respective aux questions d'égalité des sexes, et leurs efforts pour faire avancer la parité au Parlement. La publication qui en résulte, *Egalité en politique : enquête auprès de femmes et d'hommes parlementaires* (voir <http://www.ipu.org/pdf/publications/equality08-f.pdf>), confirme le fait que les hommes et les femmes parlementaires jouent des rôles différents au Parlement, et qu'ils ont des centres d'intérêt différents. Elle confirme que les femmes changent la culture politique, qu'il s'agisse de la manière dont on fait de la politique ou des priorités traitées, en portant à l'attention du Parlement de nouvelles questions qui avaient été auparavant relativement négligés. Dans le cadre de l'enquête, des questions ont été soulevées concernant l'action parlementaire liée à la Convention et son protocole facultatif. Là encore, les résultats confirment un manque de sensibilisation des parlementaires en ce qui concerne la Convention. La moitié des personnes interrogées ont toutefois indiqué qu'il existait des mécanismes qui pourraient permettre de surveiller l'application de la Convention.

Sensibilisation au sujet de la participation politique des femmes

8. En mars 2008, la Division de la promotion de la femme des Nations Unies a produit la version 2008 de la carte des *Femmes en politique* (http://www.ipu.org/pdf/publications/wmmap08_fr.pdf). Cette carte constitue un outil utile pour mener des actions de sensibilisation sur le faible niveau de participation politique des femmes, car on y trouve des informations sur les femmes qui occupent des positions ministérielles, les femmes au Parlement, les femmes chefs d'Etat et de gouvernement, et les présidentes de parlement. Les chiffres montrent, qu'au 1 janvier 2008, 17,7 % des parlementaires dans le monde et 16,1% des ministres sont des femmes. La participation des femmes aux plus hauts niveaux de la prise de décision reste extrêmement faible : 4,7% de femmes chefs d'Etat, 4,2% de femmes chefs de gouvernement et 10,7% de présidentes de parlement (au 1^{er} janvier 2008). La carte a été publiée dans les six langues de l'ONU et a été largement diffusée auprès des parlements, des gouvernements et de la société civile.

Assistance technique

9. L'UIP mène des projets d'assistance technique dans divers pays. L'objectif de ces projets est de renforcer la capacité des parlements. Former les parlements et leurs membres pour leur permettre de veiller à la mise en œuvre de la Convention fait aussi partie des projets d'assistance technique de l'UIP. Cette année, l'UIP a mis en œuvre un projet au Burundi, qui vise à soutenir les femmes parlementaires. Pour donner un prolongement à la présentation du rapport du Burundi à la 40^{ème} session du Comité, un séminaire sera organisé à l'intention des parlementaires en août 2008 au Burundi pour examiner la suite à donner aux conclusions du Comité.

II. Informations par pays sur les femmes au parlement

Perspectives mondiale et régionale

10. Au 31 mai 2008, la moyenne mondiale des femmes dans les parlements, toutes chambres confondues, était de 18,2 pour cent (18,4% dans les chambres basses ou uniques et 17,2% dans les chambres hautes). En 1995 et 2000, la moyenne mondiale (toutes chambres confondues) était de 11,3 pour cent et 13,8 pour cent, respectivement.

11. Le tableau suivant présente des données statistiques ventilées par région des femmes dans les parlements (situation du 31 mai 2008):

	Chambre unique/basse	Deuxième Chambre/Sénat	Deuxième Chambre/Sénat
Pays nordiques	41,4%	---	--
Amériques	21,6%	20,0%	21,4%
Europe - Pays membres de l'OSCE Pays nordiques inclus	21,2%	18,8%	20,7%
Europe - Pays membres de l'OSCE Pays nordiques non inclus	19,3%	18,8%	19,2%
Asie	18,4	16,6%	18,2%
Afrique subsaharienne	17,2%	20,8%	17,6%
Pacifique	13,4%	31,8%	15,4%
Etats arabes	9,7%	7,0%	9,1%

12. En ce qui concerne les Présidentes de chambres parlementaires, au 31 mai 2008, la situation était la suivante :

- On compte seulement **31 femmes** parmi les Présidents des 188 parlements existants, dont 76 bicaméraux.
- Les pays en question sont les suivants : **Albanie** (People's Assembly); **Afrique du Sud** (Assemblée nationale); **Antigua-et-Barbuda** (House of Representatives and Senate); **Autriche** (Nationalrat); **Bahamas** (Sénat); **Bélize** (Senate); **Colombie** (Senado de la República); **Dominique** (House of Assembly); **Estonie** (Riigikogu); **Etas-Unis d'Amérique** (House of Representatives); **Gambie** (National Assembly); **Hongrie** (Országgyűlés); **Israël** (Knesset); **Lesotho** (Assemblée nationale); **Mexique** (Cámara de Diputados); **Nouvelle Zélande** (House of Representatives); **Pays-Bas** (Eerste Kamer der Staten-Generaal and Tweede Kamer der Staten-Generaal); **Pakistan** (National Assembly); **Royaume-Uni** (House of Lords); **Saint-Kitts-et-Nevis** (National Assembly); **Saint-Lucie** (House of Assembly and Senate); **San Marino** (Consiglio Grande e Generale); **Swaziland** (Senate); **Turkmenistan** (Majlis); **Ouzbékistan** (Legislative Chamber); **Venezuela** (Asamblea Nacional); **Zimbabwe** (Sénat).

Sur 265 postes de Président de Parlement ou d'une chambre de celui-ci **11.3%** seulement sont occupées par une femme.

Informations par pays

FINLANDE

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1995	Unique	200	67	33,5%
1999	Unique	200	74	37%
2003	Unique	200	75	37,5%
2007	Unique	200	84	42%

Présidents de parlements

Deux femmes ont présidé le Parlement finlandais. La première, de 1991 à 2003 pour trois mandats. La deuxième, en 2003. A présent un homme préside le Parlement.

Femmes à l'exécutif

Au 1er janvier 2008, la Finlande est le pays qui comporte le plus grand nombre de femmes aux postes ministériels, avec 11 femmes sur 19 ministres (57,9%). La Finlande est aussi l'un des sept pays ayant une femme Chef d'Etat.

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission de l'emploi et de l'égalité est chargée des questions d'égalité entre les sexes. Elle a été créée en 1991 par un amendement du Règlement intérieur du Parlement. A cette époque, et jusqu'en 2000, elle était appelée Commission de l'emploi.

La Commission de l'emploi et de l'égalité est l'une des 14 commissions permanentes spécialisées du Parlement. Les commissions spécialisées préparent les propositions de lois qui seront transmises à la session plénière du Parlement. À l'automne 2005, la Commission a abordé la réforme de la loi sur l'égalité. Son rapport peut être consulté sur l'Internet.

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Selon les informations reçues, le Parlement n'a joué aucun rôle dans l'élaboration du rapport périodique national. Ce dernier est considéré comme étant exclusivement de la compétence du Gouvernement. Néanmoins, la délégation officielle de la Finlande à la réunion du comité devrait comporter une femme parlementaire.

Il n'y a pas de mécanisme assurant un suivi systématique. Toutefois, le ministère des affaires étrangères fait rapport au Parlement des débats sur le rapport périodique.

ISLANDE

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1995	Unique	63	16	25,4%
1999	Unique	63	22	34,9%
2003	Unique	63	19	30,2%
2007	Unique	63	20	31,8%

Présidents de parlement

Plusieurs femmes ont présidé le Parlement islandais, la première en 1961. A présent, le Parlement est présidé par un homme.

Femmes à l'exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, l'Islande comptait quatre femmes sur un total de 11 ministres (36,5%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission permanente de la santé et des affaires sociales a été créée, initialement, en 1943. En 1972, son mandat a été réparti entre deux commissions séparées au moment de la création de la Commission permanente des affaires sociales.

La Commission permanente des affaires sociales a un domaine de compétence relativement large. Il comprend notamment les questions touchant à l'égalité entre hommes et femmes. L'une de ses principales fonctions est l'examen des projets de loi et de résolution dont elle est saisie par la plénière. Dans le cadre de sa contribution au processus législatif, la Commission organise des auditions et demande des informations aux pouvoirs publics, aux ONG et à des experts. L'examen des textes, effectué par la Commission, peut aboutir à des propositions de modification des projets de loi, d'où qu'ils viennent (y compris ceux lancés à l'initiative du gouvernement) et de toutes les résolutions. La Commission examine également le projet de loi de finances (affectations annuelles concernant les affaires sociales) et donne son avis à la Commission du budget. La Commission a, enfin, le pouvoir de traiter d'autres questions relevant de son domaine de compétence, organisant notamment des auditions sur des sujets spécifiques. Elle peut adresser un rapport à la plénière si elle le souhaite. Elle ne se saisit pas des plaintes de citoyens, ces dossiers relevant, entre autres, du Médiateur de l'Althingi

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Le Parlement n'a fourni aucune information.

LITUANIE

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1996	Unique	137	24	17,5%

2000	Unique	141	15	10,6%
2004	Unique	141	31	22%

Président de parlement

Aucune femme n'a exercé cette fonction.

Femmes dans l'Exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, la Lituanie comptait trois femmes sur un total de 13 ministres (23,1%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission des droits de l'homme est chargée des questions de genre.

La Commission : a) établit et examine les projets de lois et autres instruments juridiques, ainsi que les propositions portant sur des questions en rapport avec la condition de la femme et l'égalité des sexes ; b) transmet des recommandations et propositions aux ministères, aux institutions nationales et autre et aux commissions parlementaires sur des questions relatives à la condition de la femme et à l'égalité des sexes ; c) examine le rapport écrit annuel sur les activités de l'Office du Médiateur à l'égalité des chances ; et d) diffuse l'information, examine les plaintes et organise des débats sur les questions relatives à la condition de la femme et à l'égalité des chances.

Récemment, la Commission a traité de la loi sur l'égalité de traitement et la loi sur l'égalité des chances pour les hommes et les femmes..

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Selon les informations reçues, il n'existe pas de procédure établie pour que le gouvernement consulte le Parlement ou fasse rapport au moment de la rédaction des rapports aux Organes des traités. Les autorités gouvernementales informent le Parlement occasionnellement, mais pas de façon systématique. Le Parlement peut aussi exercer son droit de contrôle et demander des informations, mais là encore cette pratique se fait sur une base plutôt ad hoc.

NIGERIA

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1992	Basse	593	13	2,2%
1992	Haute	91	1	1,1%
1999	Basse	351	12	3,4%
1999	Haute	108	3	2,7%
2003	Basse	359	22	6,1%
2003	Haute	106	3	2,8%
2007	Basse	358	25	6,9%
2007	Haute	109	9	8,3%

Présidents de parlement

Une femme a occupé le poste de Président de la Chambre des Représentants en 2007.

Femmes dans l'Exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, le Nigéria comptait cinq femmes sur un total de 22 ministres (22,7%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission de la Chambre sur les femmes et le développement de la jeunesse a vu le jour en 1999 et figure dans le Règlement de l'Assemblée nationale. The Committee deals with matters relating to the status of women and gender equality and oversees compliance with relevant national and international standards, prepares legislative proposals, examines policies and budgets, advises the government, evaluates individual complaints, disseminates information, discusses the status of gender equality issues at home and abroad, and liaises with state parliaments and parliamentary organizations.

La Commission fait office de point de contact entre toutes les commissions parlementaires et les autres instances parlementaires pour toute question relative au genre. Elle mobilise et sensibilise toutes les instances parlementaires et entre en interaction avec elles afin de veiller à ce que la perspective du genre soit intégrée dans le contrôle parlementaire sous toutes ses formes.

La Commission traite de toutes les questions concernant les femmes, l'intégration systématique de la dimension de genre dans la société et les enfants. Récemment, la Commission a traité de l'adaptation de la législation nationale à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Le Parlement n'a fourni aucune information.

SLOVAQUIE

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1994	Unique	150	22	14,6%
1998	Unique	150	19	12,7%
2002	Unique	150	29	19,3%
2006	Unique	150	24	16%

Président de parlement

Aucune femme n'a exercé cette fonction.

Femmes dans l'Exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, la Slovaquie comptait deux femmes sur un total de 15 ministres (13,3%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission des droits de l'homme, des minorités et du statut de la femme a été nommée par le Parlement en 2002 et a été réinstituée en 2006.

En tant que Commission législative permanente du Parlement, elle a le pouvoir de présenter des projets de loi et de rédiger des modifications aux textes de loi présentés à l'initiative du gouvernement, d'autres commissions parlementaires ou de députés sans étiquette. Conformément au Règlement, la Commission procède à un contrôle préalable des projets de loi pour s'assurer de leur conformité par rapport aux critères internationaux. Dans

l'exercice de cette fonction, la Commission est amenée à examiner les politiques et budgets des ministères concernés.

Récemment, la Commission a traité, entre autres, des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité homes-femmes, des femmes dans les communautés marginalisées et de la violence à l'égard les femmes.

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Selon les informations reçues du Parlement, il n'y aucune participation de celui à la préparation du rapport périodique. Il n'y pas de mécanismes spécifiques assurant un suivi parlementaire des recommandations hormis les pouvoirs de contrôle du parlement lui-même

ROYAUME-UNI

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1992	Basse	651	60	9,2%
1995	Haute	1200	82	6,8%
1997	Basse	659	120	18,2%
1997	Haute	713	104	14,6%
2001	Basse	659	118	17,9%
2004	Haute	707	126	17,8%
2005	Basse	646	128	19,8%

Présidents de parlement

Une femme a présidé une chambre du Parlement pour la première fois en 1992. Elle a occupé ce poste pendant huit ans. A présent, la Chambre haute du Parlement est présidée par une femme.

Femmes dans l'exécutif

Au 1^{er} janvier 2009, le Royaume-Uni comptait cinq femmes sur un total de 22 ministres (22, 7%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

Pad d'information disponible.

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Des informations nous sont parvenues de la Commission parlementaire mixte des droits de l'homme (JCHR) du Royaume-Uni. La JCHR y explique que le gouvernement lui a demandé si elle souhaitait faire des observations sur un projet de rapport du Royaume-Uni au Comité de la CEDEF. La JCHR a décliné cette invitation au motif qu'elle entendait suivre de près la prochaine série d'observations finales du Comité de la CEDEF concernant le Royaume-Uni.

La JCHR veille à ce que le Royaume-Uni respecte les droits de l'homme au moyen des plusieurs dispositifs, dont l'examen de la législation primaire et secondaire et la réalisation d'enquêtes thématiques sur certains domaines précis de l'action des pouvoirs publics. Cette mission s'accomplit dans le cadre des instruments des droits de l'homme que le Gouvernement britannique a ratifiés, dont la CEDEF et son protocole facultatif. Dans son

rapport sur ses méthodes de travail, la JCHR indique qu'elle continuera à contrôler la conformité aux traités des droits de l'homme de l'ONU : « nous estimons que la poursuite d'un programme de contrôle de l'application au Royaume-Uni des dispositions des traités internationaux des droits de l'homme restera une partie importante de notre travail. Lors de ce travail, nous entendons nous concentrer sur les Observations finales de l'organe conventionnel en question et le faire par des auditions » (Vingt-troisième rapport de la session 2005-06, the Committee's Future Working practices, HL Paper 239, HC 1575).

La JCHR a entrepris d'évaluer l'application par le Royaume-Uni des cinq autres grands traités et entend évaluer, dans le cadre de son programme de travail, la conformité à la Convention à la lumière des conclusions du Comité de la CEDEF.

En outre, la JCHR entend régulièrement et longuement le ministre des droits de l'homme. Lors de la plus récente audition du ministre (26 novembre 2007), le Comité l'a interrogé notamment sur l'expérience du Royaume-Uni depuis l'instauration de la saisine individuelle du Comité de la CEDEF et sur les mesures que le Royaume-Uni a prises pour que la société civile soit informée de l'existence de cette saisine à compter de mars 2005. Voir la transcription intégrale de cette séance sur : <http://www.publications.parliament.uk/pa/jtselect/jtrights/c132-i/c13202.htm>

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
1995	Unique	275	45	16,%
2000	Unique	275	61	22,2%
2005	Unique	319	97	30%

Présidents de parlement

Aucune femme n'a exercé cette fonction.

Femmes dans l'Exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, la République-Unie de Tanzanie comptait six femmes sur un total de 29 ministres (20,7%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

Pas d'information disponible.

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Aucune information du Parlement n'a été reçue.

YEMEN

Femmes dans le parlement

Election	Chambre	Nombre total de sièges	Nombre de femmes	Pourcentage
----------	---------	------------------------	------------------	-------------

1993	Unique	301	2	0,6%
1997	Basse	301	2	0,6%
2001	Haute	111	2	1,8%
2003	Basse	301	1	0,3%

Présidents de parlement

Aucune femme n'a exercé cette fonction.

Femmes dans l'Exécutif

Au 1^{er} janvier 2008, le Yémen comptait deux femmes sur un total de 35 ministres (5,7%).

Instances parlementaires pour la promotion de la condition de la femme et l'égalité entre les sexes

La Commission des droits de l'homme de la Chambre base du Parlement traite de tous les points relatifs à la condition de la femme. In en fut ainsi décidé en décembre 2004, en attendant la création d'une commission spécialisée après l'élection du prochain parlement en 2009.

La Commission est chargée notamment de veiller au respect des normes nationales et internationales pertinentes, d'élaborer des propositions de loi, d'examiner politiques et budgets et de conseiller le gouvernement.

Participation parlementaire aux rapports soumis au titre de la CEDEF

Aucune information du Parlement n'a été reçue.

Note général concernant les données :

Données réunies par l'Union interparlementaire à partir d'informations fournies par les parlements nationaux. Les chiffres correspondent au résultat des élections. Toutefois, la composition d'un parlement peut changer suite à des élections intermédiaires ou à des nominations.

Pour des plus amples informations sur les résultats des élections parlementaires, veuillez vous reporter à la base de données PARLINE <http://www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp>, pour des plus amples informations concernant les instances parlementaires traitant de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, veuillez vous reporter à la base de données en ligne de l'UIP <http://www.ipu.org/parline-f/instance-women.asp>